

#### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 1550 D'Estimauville Avenue 1550, Avenue d'Estimauville Québec Québec G1J 0C7

FAX pour soumissions: (418) 648-2209

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

TPSGC/PWGSC
BFC Bagotville, CP 380
CFB Bagotville, PO Box 380
Bâtiment 71, local 115
Building 71, Room 115
Alouette
Québec
G0V1A0

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet				
Service de numérisation				
Solicitation No N° de l'invitat	ion	Date		
W0138-13OC49/A	.1011	2014-	-01	-02
Client Reference No N° de ré	férence du client	201.	-	
W0138-13OC49				
GETS Reference No N° de ré PW-\$BAL-001-15776	férence de SEAG			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	VI	ME
BAP-3-36231 (001)				
Solicitation Closes	- L'invitation pre	nd f	in	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2014-01-21				Heure Normale du l'Est HNE
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adress Tremblay, Marial	ser toutes questions à:			yer Id - Id de l'acheteur
Telephone No N° de télépho	ne	FAX		- N° de FAX
(418) 677-4000 (4159)		( ) -		
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service	,			
Ministère de la Défense nation	ale (MDN) /			
Department of National Defend	` /			
3e Escadre Bagotville / 3 Wing Bagotville				
Alouette (Québec) G0V 1A0				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	e l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print)	on behalf of Vendor/Firm
Nom et titre de la personne autorisée à sign de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractè	
Signature	Date



Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0138-13OC49

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ bal 001 \end{array}$ 

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier BAP-3-36231

# SERVICE DE NUMÉRISATION

# MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (MDN), 3E ESCADRE BAGOTVILLE, ALOUETTE (QUEBEC), GOV 1A0

## TABLE DES MATIÈRES

PART	ΓΙΕ 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
	1.2 Énoncé des travaux	4
PART	ΓΙΕ 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	5
	2.2 Présentation des soumissions	5
PAR'	1.1 Exigences relatives à la sécurité 1.2 Énoncé des travaux 1.3 Compte rendu  PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES  2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées 2.2 Présentation des soumissions 2.3 Ancien fonctionnaire 2.4 Demandes de renseignements - en période de soumission 2.5 Lois applicables  PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions  PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION 4.1 Procédures d'évaluation 4.1.1 Évaluation technique 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires 4.1.2 Évaluation financière 4.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires  PARTIE 5 - ATTESTATIONS 5.1 Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat 5.1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe 5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission  5.2 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat 5.2.1 Attestation du contenu canadien	
	3.1 Instructions pour la préparation des soumissions	9
PART	ΓΙΕ 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION1	10
	4.1.1 Évaluation technique	10 10 11
PAR'	ΓΙΕ 5 - ATTESTATIONS	12
	5.1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe	12 12
	5.2.1 Attestation du contenu canadien	

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0138-13OC49

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ bal 001 \end{array}$ 

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier BAP-3-36231

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT
6.1 Exigences relatives à la sécurité
6.2 Énoncé des travaux
6.3 Clauses et conditions uniformisées
6.3.1 Conditions générales
6.4 Durée du contrat
6.4.1 Période du contrat
6.5 Responsables
6.5.1 Autorité contractante
6.5.2 Responsable technique
6.5.3 Représentants de l'entrepreneur
6.6 Paiement
6.6.1 Base de paiement - limitation des dépenses
6.6.2 Limitation des dépenses
6.6.3 Clauses du guide des CCUA
6.7 Instructions relatives à la facturation
6.8 Attestations
6.8.1 Conformité
6.8.1.1 Attestation du contenu canadien
6.9 Lois applicables
6.10 Ordre de priorité des documents
6.11 Clauses du guide des CCUA
6.12 Entente de non-divulgation
ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX
A.1 Énoncé des travaux
ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT
B.1 Base de paiement
ANNEXE « C » - CONTENU DE VOTRE SOUMISSION

W0138-13OC49

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier BAP-3-36231

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur bal001

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 1.2 Énoncé des travaux

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

## 1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0138-13OC49

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

bal001

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

BAP-3-36231

#### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*(

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

#### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au <u>Module de réception des soumissions</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Vous pouvez transmettre votre soumission par fax au no.: 418-648-2209 ou par la poste à l'adresse suivante :

→ Module de réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) 1550, Avenue d'Estimauville Québec (Québec) G1J 0C7 Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation W0138-13OC49/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur bal001

File No. - N° du dossier BAP-3-36231 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### 2.3 Ancien fonctionnaire

W0138-13OC49

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

#### Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a) un individu;
- b) un individu qui s'est incorporé;
- c) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation W0138-13OC49/A Client Ref. No. - N $^{\circ}$  de réf. du client

W0138-13OC49

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur bal001

File No. - N° du dossier

BAP-3-36231

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** ( ) **Non** ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b) la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

#### Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Qui** ( ) **No** ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b) les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c) la date de la cessation d'emploi;
- d) le montant du paiement forfaitaire;
- e) le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f) la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines:
- g) nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

 $\label{eq:continuous_solution} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ W0138-13OC49/A$ 

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur bal001

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0138-13OC49 BAP-3-36231

#### 2.4 Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0138-13OC49

File No. - Nº du dossier

BAP-3-36231

Buyer ID - Id de l'acheteur

bal001

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

Amd. No. - N° de la modif.

#### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit:

Section I: Soumission financière (1 copie papier)

Section II: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html ).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- (1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- (2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### Section I: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement reproduite à l'annexe « B ». Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### **Section II:** Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

W0138-13OC49

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur bal001

File No. - N° du dossier

BAP-3-36231

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

### 4.1.1 Évaluation technique

#### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

La soumission doit répondre aux critères techniques obligatoires précisées ci-après. Les soumissionnaires doivent fournir la documentation nécessaire pour assurer la conformité à cette exigence.

Les soumissions qui ne répondent pas aux critères techniques obligatoires seront déclarées non recevable. Chaque critère technique obligatoire doit être traité séparément.

### Critères techniques obligatoires

- (1) Les soumissionnaires doivent avoir réalisé au minimum un (1) projet d'une envergure similaire et du même domaine à ce qui est requis dans la présente.
  - Envergure similaire signifie : un ou plus d'un projet(s) pour numériser 80,000 feuilles au total ou plus, et ce, à l'intérieur d'un délai de 2 mois consécutifs ou moins (exemple : 1 projet de 80,000 feuilles ou 4 projets de 20,000 feuilles numérisées durant la période d'octobre et novembre 2013).
  - Même domaine signifie : numérisation de documents.
  - → Afin de démontrer que votre entreprise possède les qualifications requises, les soumissionnaires doivent fournir une liste de projets pertinents réalisés dans une période de 2 mois consécutifs; liste de projets qui doivent inclure :
    - (i) une brève description de chaque projet,
    - (ii) le nombre de feuilles numérisées et la durée pour effectuer le travail (date du début et la date de fin <année, mois et jour>),
    - (iii) ainsi que les coordonnées du client pour qui le travail a été réalisé; coordonnées qui devraient inclure le nom du client, l'adresse, la personne contact, téléphone et courriel.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{No. - N$^\circ$ de l'invitation} \\ W0138-13OC49/A$ 

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0138-13OC49

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur bal001

File No. - N° du dossier

BAP-3-36231

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### Critères techniques obligatoires

Ces informations pourront faire l'objet d'une vérification auprès des clients pour vérifier et attester l'exactitude des renseignements.

Si les clients ne sont pas disponibles ou l'information contenu dans votre soumission ne correspond pas aux exigences mentionnées dans ce critère technique obligatoire, la soumission sera déclarée non recevable.

Le Canada évaluera uniquement la documentation qui accompagnera la soumission du soumissionnaire.

(2) Les soumissionnaires doivent être en mesure de numériser les 100,000 feuilles de ce projet à l'intérieur d'un délai maximal de huit (8) semaines après l'octroi du contrat.

Toute soumission mentionnant un délai d'exécution des travaux de plus de huit (8) semaines, sera déclarée non recevable.

→ Bien que le délai d'exécution des travaux soit exigé à l'intérieur d'un délai maximal de huit (8) semaines après l'octroi du contrat, le meilleur délai d'exécution des travaux qui peut être offert après l'octroi du contrat est de :

semaines

### 4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

#### 4.2 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur bal001

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0138-13OC49 BAP-3-36231

#### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable, ou sera considéré comme un manquement au contrat.

#### 5.1 Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

#### 5.1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

# 5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » (
<a href="http://www.travail.gc.ca/fra/normes\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml">http://www.travail.gc.ca/fra/normes\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml</a>) du

Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de <u>Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC)</u> - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - $N^{\circ}$ de l'invitation} \\ W0138-13OC49/A$ 

W0138-13OC49

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ bal 001 \end{array}$ 

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

BAP-3-36231

#### 5.2 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. À défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

#### 5.2.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est limité aux services canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

( ) le service offert est un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause A3050T.

#### 5.2.1.1 Définition du contenu canadien

Clause du Guide des CCUA A3050T (2010-01-11), Définition du contenu canadien.

W0138-13OC49

Client Ref. No. - N° de réf. du client File N

File No. - N° du dossier BAP-3-36231

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur bal 001

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Note: La numérotation des clauses sera revue lors de l'octroi du contrat.

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

#### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 6.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

#### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat(
<a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat</a>)
publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

2010C (2013-06-27), Conditions générales - services (complexité moyenne), s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2014 inclusivement.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

bal001

Client Ref. No. - N° de réf. du client

BAP-3-36231

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0138-13OC49

### 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom: Marial Tremblay

Titre : Spécialiste de l'approvisionnement

• Téléphone : 418-677-4000, poste 4159

• Télécopieur : 418-677-3288

• Courriel: Marial.Tremblay@tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### 6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique du MDN est :

(sera confirmé par TPSGC lors de l'attribution du contrat)

Nom:

No. de téléphone : No. de télécopieur :

Courriel:

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

bal001

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0138-13OC49

BAP-3-36231

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6.5.3 Représentants de l'entrepreneur

	No	om et numéro de té	éphone de la personne avec qui communiquer :
	a)	Gestionnaire du c	ontrat :
			Nom:
			Titre :
			No de téléphone :
			No de télécopieur :
			Courriel:
	b)	Suivi du service :	
			Nom:
			Titre :
			No de téléphone :
			No de télécopieur :
			Courriel:
6.6	Paiemer	nt	
	6.6.1 Ba	se de paiement - l	imitation des dépenses

# 6.6.1

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, établis conformément à la base de paiement à l'annexe « B », jusqu'à une limitation des dépenses de\_\_\_\_\_\$ (TPSGC insérera le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

#### 6.6.2 Limitation des dépenses

- 1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de \_\_\_\_\_ \$ (TPSGC insérera le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
- 2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

bal001

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0138-13OC49

BAP-3-36231

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :

- a) lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
- b) dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,
  - selon la première de ces conditions à se présenter.
- 3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

#### 6.6.3 Clauses du guide des CCUA

Numéro	Date	Titre
A9117C	2007-11-30	T1204 - demande directe du ministère client
C2000C	2007-11-30	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger
H1008C	2008-05-12	Paiements mensuels

#### 6.7 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

#### **6.8** Attestations

#### 6.8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses

 $\label{eq:control_sol} Solicitation \mbox{No. - N}^{\circ} \mbox{ de l'invitation} \\ W0138-13OC49/A$ 

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

bal001

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0138-13OC49

File No. - N° du dossier BAP-3-36231

déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

#### 6.8.1.1 Attestation du contenu canadien

Clause du Guide CCUA A3060C (2008-05-12), Attestation du contenu canadien.

#### 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010C (2013-06-27), Conditions générales services (complexité moyenne);
- c) l'Annexe « A » Énoncé des travaux;
- d) l'Annexe « B » Base de paiement; et
- e) la soumission de l'entrepreneur datée du \_\_\_\_\_\_ (TPSGC insérera la date au moment de l'attribution du contrat).

#### 6.11 Clauses du guide des CCUA

Numéro	Date	Titre
A9006C	2012-07-16	Contrat de défense
A9062C	2011-05-16	Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes
G1005C	2008-05-12	Assurances

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

File No. - N° du dossier

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ bal 001 \end{array}$ 

Client Ref. No. - N° de réf. du client W0138-13OC49

BAP-3-36231

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## 6.12 Entente de non-divulgation

L'entrepreneur doit obtenir de son ou ses employé(s) ou sous-traitant(s) l'entente de non-divulgation, ci-dessous, remplie et signée et l'envoyer au responsable technique avant de leur donner accès aux renseignements fournis par ou pour le Canada relativement aux travaux.

Entente de non-divulgation	
Je soussigné(e),	, je peux avoir a relativement, entre des Travaux, y compris par des droits de ont conçus a. Aux fins de as les documents, , reçus asidérés ou non
J'accepte de ne pas reproduire, copier, utiliser, divulguer, diffuser of tout ou en partie, de quelque manière ou forme que ce soit les rense décrits ci-dessus sauf à une personne employée par le Canada qui e avoir accès. Je m'engage à protéger les renseignements et à prendre mesures nécessaires et appropriées, y compris celles énoncées dans instruction écrite ou orale, émise par le Canada, pour prévenir la di l'accès à ces renseignements en contravention de cette entente.	eignements est autorisée à y e toutes les s toute
Je reconnais également que les renseignements fournis à l'entrepren le Canada ne doivent être utilisés qu'aux seules fins du contrat et ce renseignements demeurent la propriété du Canada ou d'un tiers, sel	es
J'accepte que l'obligation de cette entente survivra à la fin du contra numéro de série :	at portant le
Signature Date	

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0138-13OC49

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

BAP-3-36231

Buyer ID - Id de l'acheteur

bal001

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX

# A.1 Énoncé des travaux

L'Énoncé des travaux doit être inséré ici et fait partie du présent document.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur bal001

File No. - N° du dossier

W0138-13OC49

BAP-3-36231

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT

# B.1 Base de paiement

La Base de paiement doit être inséré ici et fait partie du présent document.

 $\label{eq:control_sol} Solicitation \mbox{No. - N}^{\circ} \mbox{ de l'invitation} \\ W0138-13OC49/A$ 

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ bal 001 \end{array}$ 

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0138-13OC49 BAP-3-36231

#### ANNEXE « C » - CONTENU DE VOTRE SOUMISSION

Ci-dessous, une liste de rappel (check-list) du contenu de votre soumission. Cette liste n'est pas une liste exhaustive, il appartient aux soumissionnaires de préparer leur soumission conformément aux instructions contenues dans la Demande de proposition et de fournir une soumission claire et suffisamment détaillée, contenant tous les renseignements demandés, afin de permettre une évaluation complète conformément aux critères établis dans la Demande de proposition.

Page 1	Les soumissionnaires devraient inclure à leur soumission, la première page de cette Demande de proposition dûment complétée et signée. Référez-vous aux Instructions uniformisées 2003 mentionnées à la clause 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées.
Page 5	Les soumissionnaires doivent transmettre leur soumission uniquement à l'adresse indiquée à la clause <b>2.2 Présentation des soumissions</b> .
Pages 6 et 7	Les soumissionnaires devraient joindre à leur soumission, la clause <b>2.3 Ancien fonctionnaire</b> dûment complétée.
Pages 10 et 11	Les soumissions des soumissionnaires doivent rencontrer tous les critères techniques obligatoires décrits dans la clause <b>4.1.1.1 - Critères techniques obligatoires</b> .
Page 12	Comme indiqué dans la clause <b>5.1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe</b> , les soumissionnaires qui sont incorporés, incluant ceux soumissionnant à titre de coentreprise, doivent fournir avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire.
Page 13	Les soumissionnaires devraient joindre à leur soumission, la clause <b>5.2.1 Attestation du contenu canadien</b> dûment complétée.
Page 16	Les soumissionnaires devraient joindre à leur soumission, la clause <b>6.5.3</b> Représentants de l'entrepreneur dûment complétée.
Annexe « B »	Les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission, <b>l'Annexe</b> « <b>B</b> » dûment complétée.